

# Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Tourisme, loisirs et secteur hôtelier                      |                                                     |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | ECHG1B25TSH                                         | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                  | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 3 C                                                 | Volume horaire  | 36 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Julie BERTOUILLE</b> (julie.bertouille@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30                                                  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                         |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                            |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise à donner une approche globale, orientée hôtellerie, du Tourisme en Belgique mais également au niveau mondial, de l'impact économique de ce dernier.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
  - 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
  - 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
  - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
  - 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels
  - 3.4 Appréhender son activité dans ses différentes dimensions techniques et résoudre les problèmes techniques simples du matériel, des installations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.7 Connaître et analyser l'environnement multiculturel pour adapter son leadership

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

Maîtriser le vocabulaire propre au tourisme, à l'hôtellerie ainsi qu'aux transports.

Définir, identifier, analyser, expliciter, illustrer l'évolution, les grands principes, les types de tourisme, les assurances, le tourisme en Belgique et à l'étranger.

Définir, identifier, analyser, expliciter, illustrer les loisirs et attractions touristiques, la classification hôtelière ainsi que la place de l'hôtellerie dans le monde du tourisme.

Face à une situation professionnelle relevant du champ d'activité de l'hôtelier, l'étudiant sera capable d'utiliser les concepts vus aux cours pour solutionner cette situation.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B25TSHA Tourisme, loisirs et secteur hôtelier

36 h / 3 C

#### Contenu

1. Définitions et notions de base
2. Historique et évolution
3. Différents types de tourisme
4. Le tourisme émetteur
5. Le tourisme récepteur
6. Destinations touristiques, codes aéroports, compagnies aériennes, TO
7. Loisirs et attractions touristiques
8. Assurances voyage
9. Le tourisme en Belgique
10. Classification hôtelière européenne
11. L'hôtellerie et le tourisme
12. Autres

#### Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Mise en situation, travail en équipe ou individuel (lecture, exercices, réflexion, ...)

Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

#### Sources et références

Les sources et références sont reprises dans les notes de cours

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations PowerPoint

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Examen écrit

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier :

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

#### Pondérations

---

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).